

6.2 Plan de zonage n°2

Échelle 1 : 2 000

PLU approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 7 juillet 2017

PLU mis à jour par arrêté n°3/2018 en date du 28 juin 2018



Légende

-  Limite communale
-  Secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
-  Limite de zone
-  Espace boisé classé (Article L.113-1 du Code de l'urbanisme)
-  Espace paysager protégé (Article L.151-19 du Code de l'urbanisme)
-  Monument historique
-  Périmètre délimité des abords du monument historique

